

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juillet 2021

## PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 389

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 13**

À la première phrase de l'alinéa 16, après la première occurrence du mot :

« enfance »,

insérer les mots :

« ainsi que des représentants des enfants placés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est hallucinant que l'on poursuive ces politiques consistant à ignorer le point de vue des personnes concernées par les services mis en place. Il est fondamental, non pas d'un point de vue symbolique, mais pour assurer une réelle qualité du travail effectué par ce Conseil national de la protection de l'enfance, que des représentants des enfants concernés puissent porter leurs voix, leur quotidien et faire état des améliorations en matière de politique publique de protection de l'enfance.